

02-25

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Procuration : 1 - Votants : 13

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JANVIER 2025**

Date de convocation

17 janvier 2025

Date d'affichage

17 janvier 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 24 janvier, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Azzedine AZZOUG, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, Mme Armelle LE GAL, M. Christian CHOQUET.

Étaient absents excusés avec procuration : M. Fabien BARI (donne procuration à M. Pascal GALLIOT)

Étaient absents : M. Jacques VESIN, Mme Pamela GRIDEL.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Aurélien LEY.

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MUTUELLE COMMUNAUTAIRE POUR LES AGENTS DE LA
COLLECTIVITÉ**

Délibération N°02-25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de la mutualité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Directive [2004/18/CE](#) du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu la liste des contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr> ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Doubs en date du 17 juin 2019 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

- **DÉCIDE de conduire une étude comparative auprès des autres collectivités de même strate** en vue de définir les modalités de sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour **le risque santé**, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité aux contrats labellisés au niveau national par les organismes compétents pour leur caractère solidaire et responsable qui auront été conclus par les agents à compter du 01er janvier 2026.

- **DÉCIDE de conduire une étude comparative auprès des autres collectivités de même strate** en vue de définir les modalités de sa participation financière aux fonctionnaires en activité pour **le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès aux contrats labellisés au niveau national par les organismes compétents pour leur caractère solidaire et responsable qui auront été conclus par les agents.

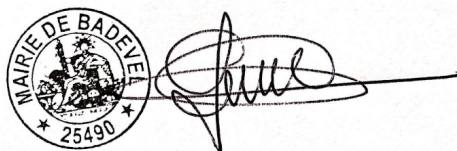
- **AUTORISE** M. le Maire à conduire les études correspondantes en vue de pouvoir décider des montants mensuels au titre du risque prévoyance et du risque santé à accorder aux agents à partir de l'année 2026.

Fait et délibéré en séance le 24 janvier 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 25 janvier 2025 et publication ou notification le 25 janvier 2025

Le Maire,



Samuel GOMES